

DEMANDE DE PERMIS DE MONITEUR DE CONDUITE

Les demandes dûment remplies peuvent être envoyées par la poste à l'adresse ci-dessous ou déposées en personne dans n'importe quel centre de services de la SAPM :

Société d'assurance publique du Manitoba Unité de délivrance des permis – Formation et examens de conduite
Case postale 6300
Winnipeg (Manitoba) R3C 4A4

Pour toute question ou pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec l'unité de délivrance des permis – Formation et examens de conduite :

Téléphone : 204-985-8063 ou sans frais au 1-800-665-2410 poste. 8063 Courriel : PermitUnit@mpi.mb.ca

TYPE DE DEMANDE

☐ Confirmation du dossier de conduite seulement

Le demandeur demande une confirmation indiquant que son dossier de conduite répond aux exigences du permis avant de présenter une nouvelle demande. Les demandeurs doivent remplir la section Renseignements généraux ci-dessous, soumettre leur preuve de kilométrage (le cas échéant) et signer ci-dessous pour autoriser la SAPM à examiner leur dossier de conduite.

SIGNATURE

DATE

☐ Nouvelle demande

Le demandeur n'a jamais détenu de permis de moniteur de conduite dans la province du Manitoba.

☐ Renouvellement du permis de moniteur de conduite n° _____

Le demandeur détient un permis de moniteur de conduite valide et en vigueur. La demande doit être reçue au plus tard le 31 mars. Les permis expirés ne peuvent pas être renouvelés. Les demandes reçues le 1er avril ou après seront considérées comme des demandes de rétablissement.

☐ Demande de rétablissement

Le demandeur a déjà détenu un permis de moniteur de conduite au Manitoba, mais ne détient actuellement aucun permis actif ou valide.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NUMÉRO DE CLIENT SAPM

NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

DEUXIÈME PRÉNOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

DATE DE NAISSANCE
(JJ/MM/AA)

TÉLÉPHONE

CELLULAIRE

COURRIEL

Indiquez toutes les classes de véhicules pour lesquelles vous prévoyez offrir la formation :

☐ Classe 1

☐ Classe 3

☐ Classe 5

☐ Autobus scolaire

☐ Classe 2

☐ Classe 4

☐ Classe 6

☐ Freins à air

LISTE DE VÉRIFICATION

Afin de permettre un traitement rapide de votre demande, veuillez vous assurer que tous les documents requis sont inclus. Pour obtenir plus de renseignements sur les documents à fournir à l'appui de cette demande, consultez la section [Exigences relatives au permis de moniteur de conduite](#).

- ☐ Chaque demande doit comprendre les résultats de la vérification effectuée par le service de police local ou le détachement de la GRC, datés de moins de 90 jours avant la date de la demande.
- ☐ Les demandeurs d'un permis de moniteur de conduite de classe 5 ou 6 doivent fournir une vérification satisfaisante du registre des mauvais traitements infligés aux enfants, datée de moins de 90 jours avant la date de la demande.
- ☐ Toute nouvelle demande ou demande de rétablissement doit comprendre un certificat de réussite confirmant que le programme de formation requis a été complété dans les quatre années précédant la date de la demande.
- ☐ Les nouvelles demandes de permis de moniteur de conduite de classe 1, 2, 3 et/ou autobus scolaire doivent inclure une preuve d'expérience de conduite (kilométrage ou heures de conduite).
- ☐ Les nouvelles demandes ou demandes de rétablissement de permis de moniteur de conduite de classe 1, 2, 3, 4 et 5 doivent réussir les examens théoriques et pratiques du moniteur de conduite commerciale correspondant à la classe de permis demandée.
- ☐ Chaque demande doit inclure une copie signée du *Code de conduite professionnel des fournisseurs de formation à la conduite*.

DÉTAILS DU PAIEMENT

Les transactions de paiement **ne peuvent pas** être effectuées auprès d'un courtier Autopac.

Type de permis	Type de demande	Frais
Permis d'école de conduite	Nouvelle demande ou demande de rétablissement	200 \$
	Demande de renouvellement	100 \$
Permis de moniteur de conduite	Nouvelle demande ou demande de rétablissement	35 \$
	Demande de renouvellement	20 \$

Options de paiement

En personne

Veuillez vous présenter dans un centre de services de la SAPM pour effectuer votre paiement.

Téléphone

Veuillez communiquer avec l'unité de délivrance des permis au 204-985-8063 pour effectuer un paiement par carte de crédit. Ce service est offert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Les écoles de conduite qui souhaitent payer les permis de moniteur de conduite de leurs employés doivent communiquer avec l'unité de délivrance des permis – Formation et examens de conduite au 204-985-8063 pour effectuer ces transactions. Les centres de services de la SAPM ne peuvent pas accepter ces paiements.

RECONNAISSANCE ET AUTORISATION

J'autorise la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) à vérifier tout renseignement fourni dans la présente demande, y compris mon historique de conduite, le statut de mon permis de conduire et mon historique d'examens de conduite. Je comprends que la SAPM peut communiquer avec mes employeurs actuels ou anciens afin de vérifier mon expérience de conduite.

Je certifie que tous les renseignements fournis sont véridiques et exacts. Je comprends que toute fausse déclaration importante ou omission d'information exigée dans la présente demande peut entraîner le refus de la demande ou l'annulation de tout permis délivré.

J'ai pris connaissance de tous les documents disponibles décrivant les dispositions législatives et administratives auxquelles les moniteurs de conduite doivent se conformer et je m'engage à respecter ces dispositions.

Je confirme avoir lu, compris et accepté les conditions suivantes du permis de moniteur de conduite, et je reconnais que des conditions particulières peuvent être imposées à tout permis délivré à la suite de cette demande :

- Les moniteurs de conduite doivent se conformer au *Code de conduite professionnel des fournisseurs de formation à la conduite*.
- Les titulaires d'un permis de moniteur de conduite ne doivent pas offrir de formation à la conduite à un élève qui ne détient pas le permis de conduire requis.
- Les moniteurs de conduite ne doivent pas partager d'information concernant les itinéraires utilisés pour les examens pratiques. Le partage, la copie ou la reproduction des cartes des itinéraires d'examen sont interdits, y compris la publication d'images ou de vidéos de toute portion des parcours normalement utilisés pour les examens de conduite.
- Les moniteurs de conduite doivent s'assurer que les renseignements fournis à l'unité de délivrance des permis sont à jour, complets et exacts. Tout changement d'adresse postale, de courriel ou de coordonnées doit être signalé par courriel à l'unité de délivrance des permis dans les 15 jours suivant la modification.
- Les moniteurs de conduite doivent exercer leurs activités conformément à toutes les lois applicables et faire preuve d'honnêteté et d'intégrité dans tous les aspects de leur travail.

Je comprends que la SAPM est tenue d'enquêter sur toute plainte ou préoccupation signalée et peut également effectuer des inspections ou évaluations périodiques afin de surveiller et d'assurer la conformité.

Je comprends que le non-respect de toute disposition ou condition applicable peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la révocation du permis délivré. J'accepte que toute sanction imposée à un permis puisse être rendue publique.

NOM DU CANDIDAT

SIGNATURE DU CANDIDAT

DATE